

NIKO AUTOS 46

Réparateur Agréé PEUGEOT
1486 Route de Fumel
46300 GOURDON France
Tél : 05 65 41 17 62 - peugeotgourdon@gmail.com
Sas au capital de 5 000,00€ - SIRET 82471589000011
APE 4520A -TVA FR13824715890 -RCS : Cahors B 824 715 890



. GARAGE STATION DU CENTRE
LE BOURG

46350 MASCLAT (France)

Facture n°1/2603/101399

Date : 11/03/2026

Page : 1

N° Document	N° Client	Votre commande	Marque	V.I.N.		N° Immatriculation	Kilométrage	N° commande	
1 119 500	1000142						287 553		
Désignation			N° pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	REMISE	Prix unitaire net hors taxe	Montant
Observations PEUGEOT 206 DE-466-HX									
Opérations codifiées TELECODAGE CALCULATEUR									

www.peugeot.fr

A réception

11/03/2026

82,08 €

COUPON A JOINDRE A VOTRE RÈGLEMENT		
N° document	N° client	N° commande
1 119 500	1 000 142	
11/03/2026	Total T.T.C. 82,08 €	

MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : *Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441 6 du Code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40€ (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L 621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.

